



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Plus de 12.500 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes



Le Président

Madrid, le 19 mars 2020

Chères et chers collègues, chers amies et amis,

On aurait difficilement imaginé qu'on vivrait une situation telle que celle de la pandémie causée par le Coronavirus qui est en train de nous frapper de manière impitoyable, ayant fait déjà l'objet de déclarations d'état d'urgence et de confinements dans plusieurs Etats membres. Une épidémie sans précédents dans son ampleur et dans sa nature, avec un nombre croissant de personnes affectées et décédées.

Outre, évidemment, les mesures de prévention de toutes sortes, on est amenés à replacer, dans un autre ordre, des questions non primordiales de nos vies. Et c'est le cas, bien entendu, de l'agenda de l'AIACE. Vous n'êtes pas sans savoir que ces circonstances nous ont obligés à annuler ou reporter toute réunion prévue y compris notre rendez-vous annuel, les ASSISES, qui maintenant se tiendront à Loutraki du 15 au 22 mai 2021 .

Tout ceci a une importance toute relative, évidemment, à côté de la priorité qui consiste à préserver notre santé à nous tous, s'agissant d'un collectif - vous, vous en êtes bien conscients – qui est, en principe, vulnérable.

Les autorités sanitaires de chaque pays où vous résidez ont rendu public la manière de procéder quant à la prévention et aux mesures à prendre.

Une lettre de Chr. Roques, Directeur à la DG Ressources Humaines de la Commission, datée du 18 Mars, a été adressée aux pensionnés à propos des derniers développements relatifs à l'épidémie du COVID-19. Elle parviendra par voie postale à tous les pensionnés et nous en avons fait part aux sections nationales pour diffusion, (vous trouverez une copie ci-jointe) Il va d'ailleurs sans dire à quel point il est important de suivre les communications et les procédures d'ordre sanitaire de chaque pays ainsi que les prescriptions y afférentes si on est affecté par la maladie. Notre Caisse Maladie reste au service des affiliés et bénéficiaires dans les conditions connues.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise: 0408999411

Au niveau de l'AIACE, d'une part, le Secrétaire général Didier Hespel, - faisant preuve de dévouement « en permanence » dans des conditions logistiques pas faciles (le Secrétariat est fermé) -, n'a pas manqué de bien tenir au courant les sections nationales de toute information nécessaire.

D'autre part – et là où un besoin d'aide dans certains cas pourrait se présenter -, la section du pays de votre résidence et dans les conditions de chaque section AIACE nationale, pourra certainement vous donner des orientations ou l'appui nécessaire y compris le recours, - limité aux situations compliquées-, aux « ambassadeurs » bénévoles.

Puis-je vous adresser avec ce message mes sentiments d'empathie certainement partagée dans cette situation tellement exceptionnelle qui, permettez-moi de le dire, dévoile nos fragilités et qui va éprouver nos sociétés, tant dans l'espoir de pouvoir la surmonter que dans la certitude que l'Europe saura être à la hauteur de ce défi et l'espoir qu'elle se verra, à terme, renforcée.

En vous souhaitant beaucoup de courage, veuillez recevoir ma pensée fraternelle,

Joaquín Díaz Pardo

Annexe : 1

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -
Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique
Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11
Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu
N° d'entreprise: 0408999411



Bruxelles, le 18 mars 2020

Objet: Lettre d'information pour les pensionnés des institutions européennes concernant les derniers développements relatifs à l'épidémie du COVID-19

Madame, Monsieur,

A la suite des derniers développements, nous aimerions partager avec vous quelques informations concernant l'épidémie du COVID-19.

Nous recommandons aux affiliés RCAM, comme d'ailleurs les y invitent les autorités nationales :

- de sursoir à toute intervention non indispensable. Ceci concerne en particulier le programme de dépistage qui n'est en rien urgent ;
- de se conformer aux directives nationales.

En ce qui concerne spécifiquement les **demandes de remboursement relatives au COVID-19** :

- Les demandes liées au COVID-19, en ce compris les hospitalisations, sont traitées selon les règles déjà en vigueur.
- Les consultations téléphoniques seront traitées comme n'importe quelle consultation avec une flexibilité accrue en ce qui concerne les pièces justificatives.
- Les savons, gels antibactériens, gants et masques de protection ne sont **pas remboursables**.

Pour ce qui est du **traitement des demandes de remboursement** par le PMO :

- Les équipes du PMO sont prêtes à faire face à la situation actuelle et mettent tout en œuvre pour traiter vos demandes de remboursement le plus rapidement possible. Néanmoins, nous vous invitons à faire preuve de compréhension si le traitement de vos demandes venait à prendre un peu plus de temps que prévu. Soyez assuré qu'**aucun affilié RCAM ne sera oublié**.
- Le coronavirus n'est pas en soi une maladie grave ; mais certaines de ses complications peuvent l'être. Il n'y aura donc pas de raison de procéder à un remboursement systématique à 100%. Cependant, si l'état de santé d'un affilié RCAM se dégrade et devient problématique, il y aura donc toujours possibilité de remboursement à 100%. Les décisions seront prises rapidement et sans bureaucratie inutile.

Nous vous demandons de **ne pas encombrer les lignes téléphoniques du PMO** pour des demandes non essentielles et vous invitons à, préalablement à tout appel, vérifier si l'information recherchée ne se trouve pas sur My IntraComm. Ainsi, vous contribuerez efficacement au bon fonctionnement du service.

Les **Bureaux d'accueil du RCAM** (Bruxelles, Luxembourg et Ispra) **sont temporairement fermés**, au moins jusqu'au 3 avril 2020 inclus. Nous vous informerons au cas où cette fermeture devait être prolongée.

Afin de répondre aux demandes urgentes, il a été décidé d'étendre provisoirement l'horaire des lignes téléphoniques RCAM Contact +32 (0) 2 29 97777 (BRU) et +35 (0) 2 4301 36100 (LUX), selon les plages horaires suivantes : de **9h30 à 12h30** et de **14h00 à 16h00** du lundi au vendredi inclus. Pour Ispra, la ligne téléphonique RCAM Contact + 39 (0) 332 78 57 57 (ISP) reste accessible de **9h30 à 12h30** du lundi au vendredi inclus.

Le RCAM reste à votre service, quelle que soit la situation du pays où vous résidez.

Évitez le courrier postal (qui pourrait être ralenti voire bloqué dans certains pays) et privilégiez les contacts téléphoniques ou virtuels.

Pour ce qui concerne l'**accès à My IntraComm**, conformément au protocole mis en place et afin de protéger la santé de toutes et de tous, plus de 30 000 membres du personnel sont en télétravail depuis ce lundi 16 mars et ce jusqu'au 3 avril 2020 inclus. Cette mesure exceptionnelle a comme impact une saturation des systèmes qui a pour conséquence des difficultés à se connecter à My IntraComm.

La DIGIT fait tout son possible pour rétablir l'accès à My IntraComm au plus vite et ce pour le plus grand nombre.

Là encore, nous vous demandons de faire preuve de patience et de ne pas mobiliser leur ligne téléphonique pour un problème qui est connu et en cours de traitement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informé(e)s de l'évolution de la situation. Nous vous invitons à suivre ces recommandations afin de permettre aux différents services de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

- Pour toute demande relative au COVID-19, vous pouvez nous joindre via notre ligne téléphonique d'urgence au + **32 (0) 2 296 30 00** du lundi au vendredi de **9h00 à 12h00**.
- Pour toute autre demande, vous pouvez nous joindre au + 32 (0) 2 295 90 98 ou nous contacter via notre boîte e-mail HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre soutien.

Veillez croire, Madame/Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

(e-signé)

Christian ROQUES